

PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION
COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION

FESTIVAL DES SPECTACLES 2018 « Poney Passion »

Sélection pour CHEVAL PASSION Du 17 au 21 Janvier 2018

La journée de Cheval Passion du mercredi après midi est ouverte à tous les clubs faisant partie des CRE Provence et Côte d'Azur.

Règlement Festival des Spectacles 2018

→ Durée du spectacle : 08 min **Nouveau** : Au-delà de 15 secondes dépassées, 5 points de pénalité par tranche de 15 secondes supplémentaires.

→ Thème : libre

→ Participants : **Nouveau** : Un maximum de 20 poneys et 25 enfants dont 5 à pied sont acceptés par spectacle. Le non respect de cette règle, entraîne l'élimination.

Nouveau : quelques précisions

Toute personne qui a une action sur le poney est considérée comme cavalier, ainsi :

- Meneur → cavalier
- Longue rêne → cavalier
- Longeur → cavalier
- Voltigeur classique → personne à pied

→ Equidés : uniquement les poneys A, B, C, D. Cependant il est accepté pour la voltige classique un seul cheval.

→ Costumes et décors : choix des clubs

→ Musique : enregistrée sur clé USB ou CD (bien vérifier que le CD est lisible par tous types de lecteurs. Prévoir une copie !!)

→ Carrière : les dimensions sont de 40m x 30m

→ Notation : celle-ci se fait sur 20 points. En dehors des notes du jury appartenant au spectacle jugé, toutes les notes seront prises en compte.



→ Jury : il est composé d'un membre de chaque club participant et présidé par Pascale FALANGA (Conseillère Technique Nationale PACA). Les clubs participants doivent désigner une personne qui sera membre du jury pour les sélections au CE de la Gourmète mais également lors de Cheval Passion (si son club est sélectionné). Le nom de cette personne doit être communiqué impérativement avec le coupon de participation. Ce jury doit nécessairement posséder le Galop 7.

Attention les spectacles feront apparaître un travail à dominante équestre (poneys montés, attelage, travail à pied : longues rênes, longe...)

NB :

- Seuls les enfants de moins de 18 ans peuvent participer. **Aucun adulte n'est accepté** dans le déroulement du spectacle, que ce soit à cheval, à pieds ou en longe. La présence d'un adulte entraînera l'élimination du spectacle.
- Les cavaliers doivent être munis de leur casque aux normes en vigueur, en conformité du règlement des disciplines de la FFE. Les voltigeurs classiques ne sont donc pas obligés de porter de casque. Si la discipline ne dispose pas de règlement fédéral, alors le casque est obligatoire. Les cavaliers pratiquant la voltige cosaque, la poste hongroise, ou le travail en liberté, devront donc porter un casque.

Sélection des 10 spectacles – Dimanche 17 décembre 2017 à Vedène

Ce sont les 10 premiers du **Festival des Spectacles**, désignés par le jury (composé des représentants des clubs) Présidé par Pascale FALANGA, qui pourront participer à **Poney Passion** le mercredi 17 Janvier 2018.

Un protocole d'accord sera signé entre les clubs participants et l'administration de Cheval Passion pour les spectacles retenus.

Une aide pour les frais de déplacement de 610 € sera offerte à chacun des 10 clubs sélectionnés, et fonction de la subvention du Conseil Régional concernant cette opération.

A propos de Poney Passion, les cavaliers engagés sous X devront être déclarés auprès du CRE avant le **10 janvier 2018**, afin qu'ils puissent rentrer sur le site de Cheval Passion.

